

## APPEL D'OFFRE

### ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE POUR LES COMMUNES À CARACTÈRE URBAIN DE LA FÉDÉRATION ANMAR DES COLLECTIVITÉS LOCALES DU NORD DU MAROC ET L'ANDALOUSIE (DEUXIEME APPEL)

Séville, 17 septembre 2019

Conformément aux actions de renforcement institutionnel de la Fédération AN-MAR pour l'amélioration de ses capacités techniques et opérationnelles liées à la gestion publique des municipalités marocaines associées, ainsi qu'aux actions au Maroc du « **Programme de renforcement de la décentralisation et des associations des municipalités au Maroc, Cap Vert et Afrique Subsaharienne** », financée par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale pour le Développement -AACID- et par les députations andalouses partenaires du FAMSÍ, et porte par le FAMSÍ en collaboration avec la Fédération ANMAR, nous publions les suivants Termes de Références :

Date limite de réception de candidatures : **30 septembre 2019 à 15.00 heures**

Le dossier de candidature doit être composé du **Offre économique, offre technique et affidavit**

En ce qui concerne la soumission des candidatures, les concurrents doivent adresser un mail à l'adresse

E-mail : [sergio@andaluciasolidaria.org](mailto:sergio@andaluciasolidaria.org) et [contrataciones@andaluciasolidaria.org](mailto:contrataciones@andaluciasolidaria.org)

Toute question ou information supplémentaire puisse être consultée par courrier électronique, sur les deux adresses e-mails susmentionnées.

## TERMES DE RÉFÉRENCE

### ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE POUR LES COMMUNES À CARACTÈRE URBAIN DE LA FÉDÉRATION ANMAR DES COLLECTIVITÉS LOCALES DU NORD DU MAROC ET L'ANDALOUSIE

---

**Intitulé de la mission :** Assistance Technique pour l'élaboration d'un plan stratégique pour les communes à caractère urbain de la Fédération ANMAR des collectivités locales du nord du Maroc et l'Andalousie

**Durée de la mission :** Du 5 octobre 2019 au 30 décembre 2019

---

#### 1. CONTEXTE

Le « *Programme de renforcement de la décentralisation et des associations des municipalités au Maroc, Cap Vert et Afrique Subsaharienne* », est financé par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale et Développement et les députations membres de FAMSÍ ; et porté par le FAMSÍ, en partenariat avec la Fédération ANMAR au Maroc.

L'objectif général du programme vise à *Contribuer au renforcement des municipalités et favoriser la décentralisation dans les pays africains en promouvant la coopération sud-sud et triangulaire.*

L'objectif spécifique du programme vise à *Renforcer les capacités des réseaux de municipalités africaines en tant qu'interlocuteurs et promoteurs des municipalités.*

À cet effet le programme prévoit un nombre d'activités déterminés au Maroc et l'Andalousie et dans le cadre du partenariat entre FAMSÍ et la Fédération ANMAR, parmi lesquelles nous programmons *l'activité 3 : Élaboration du plan stratégique de la Fédération ANMAR* ; objet de cet appel d'offre.

La Fédération ANMAR est composée par 41 membres au Maroc dont 12 sont communes considérées urbaines et 2 sont des conseils régionales. Ces communes sont Tétouan, Mdiq, Fnideq, Al Hoceima, Larache, Assilah, Ouezane, Alqazarquibir, Oued Laou, Chefchaouen, Oujda, Berkane ; et les deux conseils régionales de Tanger Tétouan Al Hoceima et L'Oriental.

Pendant 2016 la Fédération ANMAR a élaboré un Plan Stratégique des communes rurales membres et maintenant, nous envisageons compléter cette stratégie avec la participation des membres à caractère urbaine de notre organisation.

## 2. FORME, PRESENTATION DES OFFRES ET DOCUMENTATION REQUISE

La date limite pour la soumission des offres est fixée le **30 septembre 2019 à 15.00 h, heure locale (Maroc)**.

Les fournisseurs qui le souhaitent peuvent soumettre leurs offres par le biais du canal suivant:

- **Par courrier électronique:** aux adresses [contrataciones@andaluciasolidaria.org](mailto:contrataciones@andaluciasolidaria.org) et [sergio@andaluciasolidaria.org](mailto:sergio@andaluciasolidaria.org) . Le sujet doit indiquer: «Offre AT Plan stratégique Communes Urbaines Maroc ».

L'offre soumise après la date limite ou en dehors de la chaîne établie ne sera pas admis.

La documentation sera présentée dans deux fichiers (A et B), avec le contenu suivant:

- a. Affidavit signé (Annexe I) et offre économique. L'offre économique sera exprimée en **dirhams**. Les prix proposés doivent être spécifiés à l'unité et par concept, c'est-à-dire l'achat exonéré de TVA pour l'exportation du matériel acquis (loi 37/1992 du 28 décembre sur la valeur ajoutée, Titre II. Chapitre I. Article 21. Point 1 ). Les offres économiques contenant des omissions, des erreurs ou des ratures qui empêchent de connaître clairement leur contenu, ni celles considérées comme étant disproportionnées ou anormales ne seront pas acceptées.
- b. Offre technique et / ou présentation du programme de l'entreprise. Une preuve d'expérience est requise.

Pour les sociétés qui n'ont pas la nationalité de la communauté, l'affidavit de l'annexe I est remplacé par le respect des lois locales conformément à leur constitution ainsi qu'aux normes du droit international applicable.

Les soumissionnaires / entreprises peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de FAMSÍ en contactant les courriers électroniques suivants: [jcorrionero@andaluciasolidaria.org](mailto:jcorrionero@andaluciasolidaria.org), [sergio@andaluciasolidaria.org](mailto:sergio@andaluciasolidaria.org) et [contrataciones@andaluciasolidaria.org](mailto:contrataciones@andaluciasolidaria.org)

## 3. TERMES DE RÉFÉRENCE

### a. Entité adjudicatrice

Association des municipalités du Fonds Andalou de Solidarité Internationale (FAMSÍ).

### b. Type de contrat

Contrat d'assistance technique pour la réalisation de tâches liées à la réalisation d'un produit spécifique et d'une durée limitée. Une durée de **3 mois** est estimée. **Contrat commercial**.

### c. Description

L'assistance technique devra soutenir le processus de participation et l'élaboration du plan stratégique des communes à caractère urbaine marocaines de la Fédération ANMAR. Elle a la responsabilité d'écrire le plan stratégique. Pour ce faire, l'assistance technique participera aux prochains ateliers que la Fédération ANMAR organisera à cet effet, avec un rôle de coordination et un guide pour la préparation du Plan stratégique. L'assistance technique tiendra diverses réunions avec le bureau exécutif de la fédération ANMAR ainsi qu'avec les membres du groupe des communes à caractère urbaine de la Fédération ANMAR afin de définir et de mettre en œuvre le plan stratégique pour les communes urbaines de la Fédération ANMAR.

### d. Montant

**40.000 MAD TTC** et frais inclus, réglés par virement bancaire en deux fois: 20% à la livraison du plan de travail et sa validation par le responsable technique du FAMSI, et 80% à la livraison du rapport final validé et du Plan stratégique. La facture correspondante est requise, dans chacun des paiements indiqués, avec la ventilation des taxes appliquées, le cas échéant. Les données fiscales du FAMSI doivent figurer sur les factures: FAMSI, CIF: G-14565329, Avenida El Brillante nº177, Córdoba,14.012, Espagne.

### e. Durée du contrat

3 mois. Date prévue du début de la signature du contrat et la date de fin attendue le 30 décembre 2019.

### f. Début de l'assistance technique

À la signature du contrat, avant le 5 octobre 2019.

## 4. DESCRIPTION DES TÂCHES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'Assistance Technique sera intégrée à l'équipe de travail technique du projet pour la réalisation de l'activité décrite, avec l'aide et la supervision du coordinateur technique FAMSI au Maroc et de FAMSI en Espagne, et en coordination avec le responsable technique de la Fédération des ANMAR des Collectivités Locales du nord du Maroc et de l'Andalousie, dont les tâches spécifiques sont les suivantes:

- a. Direction et participation ***dans au moins trois ateliers*** au Maroc d'une journée chacun (région de Tanger Tétouan Al Hoceima) pour la définition des orientations du Plan stratégique des communes urbaines de la Fédération ANMAR. L'assistance technique sera responsable de la méthodologie à développer dans les ateliers.

- b. Développement du plan stratégique en collaboration avec les membres des communes rurales et le responsable technique de la Fédération ANMAR à travers des réunions de travail au Maroc. *Au moins 7 jours de travail en commun.*
- c. Contextualisation et cadre descriptif du plan stratégique. Mention et description des programmes urbains existants dans le nord du Maroc pour les associations, les communes et les collectivités territoriales. Description des lignes prioritaires des administrations compétentes.
- d. Rédaction du plan stratégique des communes rurales de la Fédération ANMAR du nord du Maroc et de l'Andalousie, en français et en arabe. Le plan stratégique comprendra au moins les chapitres suivants: 1) salutations du président et du premier vice-président; 2) avant-propos; 3) contexte marocain (politiques de développement urbain); 4) objectif (s) du plan stratégique; 5) SWOT Collectivités à caractère urbain membres du Maroc de la Fédération ANMAR; 6) lignes ou axes de travail; 7) actions pilotes; 8) Stratégie ANMAR Communes Urbaines Andalousie-Maroc.

## 5. LIVRABLES

- o Plan de travail de l'assistance technique (15 jours après le début du contrat)
- o Plan stratégique des Collectivités Locales à caractère urbain marocaines de la Fédération ANMAR en espagnol et en arabe en format numérique et sur papier.
- o Rapport d'assistance technique comprenant un résumé et l'ordre du jour des ateliers, des réunions ainsi que les PV et les listes de présence.

## 6. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE

- o Avoir un siège au Maroc.
- o Formation universitaire connexe (Bac+5 ans)
- o Formation à la coopération au développement.
- o Expertise en planification stratégique (au moins 5 ans d'expérience).
- o Expérience démontrée dans l'élaboration de plans stratégiques.
- o Expérience en développement urbain et local.
- o Expérience de travail avec des communes, avec des élus locaux et fonctionnaires communaux au Maroc.

- Connaissance du secteur au Maroc et en Andalousie.
- Connaissance approfondi de l'approche genre.

L'équipe de travail doit assurer l'arabe et le français

L'assistance technique doit avoir les Compétences clés suivantes :

**Professionalisme** : capacité de gérer les besoins en communication du projet, gestion et suivi des dossiers; Aptitudes à la résolution de conflits et négociation; Grande capacité de communication ; Capacité de conduite et suivi de travail communautaire, Esprit d'équipe ainsi que d'initiative et dynamisme ;

**Planification et organisation**: avoir des capacités d'organiser et d'exécuter le travail efficacement et dans les délais ;

**Communication** : capacités d'écrire de manière concise et claire et capacités de communiquer oralement et en écriture ;

**Travail d'équipe** : bonnes capacité interpersonnelle ; grande capacité de gestion, coordination et dynamisation d'équipe de travail.

• ANEXO I. DECLARACIÓN JURADA (AFFIDAVIT)

D./Dña. .... con DNI/NIF..... como  
representante de la Entidad  
..... con  
CIF.....

**DECLARA BAJO SU RESPONSABILIDAD:** (señale lo que proceda)

- Que la Entidad que represento goza de capacidad técnica y de gestión económica suficientes para la ejecución del correspondiente proyecto.
- Que la Entidad que represento se encuentra de alta e inscrita en el epígrafe correspondiente en el Impuesto de Actividades Económicas y al corriente de su pago.
- Que la Entidad que represento se encuentra al corriente en el cumplimiento de sus obligaciones tributarias, aportando certificado expedido por la Agencia Tributaria.
- Que la Entidad que represento se encuentra al corriente en el cumplimiento de sus obligaciones con la Seguridad Social, aportando certificado expedido por la Tesorería General de la Seguridad Social.
- Que la Entidad que represento no está incurso en ninguna de las prohibiciones para ser persona beneficiaria, de conformidad con lo establecido en el artículo 13 de la Ley 38/2003, de 17 de noviembre, General de Subvenciones y con lo establecido en el artículo 2 de la presente Orden.
- Que la Entidad que represento se somete a la jurisdicción de los juzgados y tribunales de cualquier orden, para todas las incidencias que de modo directo o indirecto pudieran surgir del contrato, con renuncia, en su caso, al propio fuero jurisdiccional que pudiera corresponder.
- El/la abajo firmante DECLARA, de aceptación incondicionada y acatamiento del presente documento sin salvedad alguna, así como la exactitud y veracidad de todos los documentos presentados y de que cumplan todas y cada una de las condiciones para la contratación.

En....., a ..... de ..... de 2019.  
(Firma y sello)